

**« Les statistiques face aux défis de la diversité culturelle
dans un contexte de globalisation »**

**Politiques culturelles en Europe
Compendium de données de base et de tendances**

**Danielle Cliche
Institut européen de recherche comparative sur la culture
(ERICarts)**

**Politiques culturelles en Europe
Compendium de données de base et de tendances**

**Danielle Cliche
Institut européen de recherche comparative sur la culture
(ERICarts)**

<http://www.culturalpolicies.net>

Communication¹ présentée dans le cadre du
Colloque international sur les statistiques culturelles
21 au 23 octobre 2002, Montréal, Canada

Résumé

Le processus de collecte d'information et de données sur les politiques culturelles en Europe a commencé il y a près de 30 ans par une première série de profils de politique culturelle commandés par l'UNESCO au début des années 70, sans oublier les documents relatifs aux conférences internationales et européennes (Oslo 1976, Mexico 1982). Depuis, une myriade d'activités ont permis de générer une information plus complète sur les politiques culturelles. Des experts se sont réunis, des groupes de travail transnationaux ont été formés, des profils thématiques nationaux ont été produits, des guides et des annuaires ont été publiés et des bulletins d'information sur les politiques culturelles ont été diffusés par différents intervenants publics et privés partout en Europe.

Le Programme d'examen des politiques culturelles nationales présente une approche plus systématique qui a été mise de l'avant par le Conseil de l'Europe en 1985, et dans le cadre duquel des évaluations sont faites par des experts. En 17 ans, cette activité a généré une mine de renseignements. À la fin des années 90, on a senti le besoin d'établir en parallèle une activité dynamique qui permettrait aux chercheurs et aux documentalistes d'avoir accès à l'information la plus récente sur les politiques culturelles afin d'étayer leurs décisions, de

¹ La présente communication a été préparée par Mme Danielle Cliche de l'Institut européen de recherche comparative sur la culture (ERICarts). Mme Cliche est la coordonnatrice du projet Compendium. Remerciements à Mme Kathrin Merkle, du Conseil de l'Europe, pour son concours et ses commentaires sur ce texte.

mener des analyses comparatives et de maintenir leurs collectes. En 1998, le Conseil de l'Europe, ERICarts et un réseau de partenaires nationaux ont tenté l'aventure de relever ce défi. Ainsi fut créé *Cultural Policies in Europe: a compendium of basic facts and trends* (Les politiques culturelles en Europe. Compendium de données de base et de tendances).

L'objet de la présente communication est de présenter la conception d'ensemble et les méthodes ayant servi à réaliser ce qui est devenu l'un des plus importants projets de contenu en ligne sur les politiques culturelles dans le monde, lequel a servi à créer un « réseau d'échange de pratiques » pour les experts des politiques culturelles en Europe. Nous attirerons votre attention sur la façon dont les questions de « diversité culturelle » sont intégrées dans la grille méthodologique d'ensemble et inspirent l'élaboration de nouveaux indicateurs. Le projet de développement d'une fonction de suivi continu pour le Compendium sera exposé dans ses grandes lignes.

Trente années d'efforts

Les profils nationaux de politique culturelle, publiés par l'UNESCO dans une collection de monographies dans les années 70 et au début des années 80, sont un exemple remarquable des tout premiers efforts de collecte d'information sur les politiques culturelles en Europe. Ils constituent un « phare » sur un chemin long (pas si long en fait) et tortueux. Comme il a été souligné dans la préface de chacun des profils nationaux, le but de la collecte était de montrer comment les politiques culturelles sont planifiées et mises en œuvre dans les différents États membres. Chaque pays devait dresser un profil axé sur les aspects plus techniques de sa politique culturelle et suivant un modèle similaire afin de faciliter la comparaison². Bon nombre des profils publiés dans cette collection ont été mis à jour et intégrés aux résultats d'un questionnaire envoyé par l'UNESCO au début des années 80, dans un document préalable à la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT) tenue à Mexico en 1982. Le document final, qui n'établissait aucune comparaison entre les pays, soulignait pourtant les inégalités ayant trait à l'information recueillie dans les différents États membres (notamment les statistiques culturelles), et le besoin de former des chercheurs qui pourraient continuer de développer le domaine de la recherche appliquée en politique culturelle.

À peu près au même moment, le Conseil de l'Europe avait publié quelques rapports plus intégrés en vue de la Conférence des ministres responsables des affaires culturelles, tenue à Oslo en Norvège³. Un rapport comparatif a été déposé sur les mesures publiques de soutien aux visualistes⁴ ainsi que sur les politiques culturelles dans 14 villes d'Europe⁵. Le

² Paul Schafer, *Aspects of Canadian Cultural Policy* (Aspects des politiques culturelles canadiennes), publié dans la collection de l'UNESCO, *Studies and Documents on Cultural Policies* (Études et documents sur les politiques culturelles) UNESCO, Paris, 1976, Préface.

³ Les premiers rapports nationaux sur les politiques culturelles du Conseil de l'Europe et des États membres ont également servi de matériel de référence pour la conférence. Un sommaire comparatif a par la suite été publié sous le titre *Cultural Policies in Europe* (Politiques culturelles en Europe) par Jacques Depaigne du Conseil de l'Europe 1978.

⁴ Des « monographies » nationales ont été rédigées par des experts internationaux et des représentants du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de la Finlande, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni. Un rapport intégré des résultats nationaux a été rédigé par M^{me} Raymonde Moulin, directrice de la recherche au Centre national de recherche scientifique en France, et présenté comme document de

discours d'ouverture de la Conférence soulignait le fait que c'était la « première fois que les ministres responsables des affaires culturelles des États membres du Conseil de la Coopération Culturelle avaient l'occasion de comparer les problèmes de politique culturelle liés aux valeurs démocratiques qu'ils partagent »⁶. La résolution finale de la conférence évoque les défis de plus en plus nombreux que pose l'élaboration des politiques culturelles nationales et qui résultent de l'impact grandissant des mass médias, du danger que ces derniers ne rendent les valeurs et les goûts uniformes, des bouleversements dans la vie familiale et des inégalités non résolues entre les sexes, du droit refusé aux communautés culturelles de jouer un rôle actif dans la vie culturelle et plus particulièrement des « travailleurs migrants ». La résolution pressait le Conseil d'Europe de « consacrer davantage de ses ressources à tenir les États membres informés en collectant tous les renseignements pertinents auprès des ministères nationaux concernés, et particulièrement les statistiques [...] et de colliger la documentation ainsi recueillie »⁷. Elle proposait en outre de diffuser cette information grâce à un réseau de correspondants qualifiés.

Dans d'autres disciplines, la collecte et l'intégration d'information sur les politiques publiques dans l'ensemble des pays n'avaient rien de nouveau. Des études comparatives de systèmes politiques, économiques ou juridiques ont été menées, allant de la recherche universitaire à l'élaboration des politiques depuis plus de 2000 ans⁸. L'activité du Conseil de l'Europe comme l'activité de l'UNESCO sont innovatrices en ce qu'elles sont axées sur la réalisation des premières observations transnationales en matière de développement des politiques culturelles dans leurs États membres respectifs, lesquelles serviront à définir certains objectifs communs – pas nécessairement des approches communes – en matière d'établissement de politiques culturelles. Bien que ces premiers efforts n'aient pas été poursuivis de façon systématique, les résultats des deux activités ont mis en évidence les difficultés de rassembler des données et des renseignements comparatifs dans un domaine en constante évolution comme celui de l'établissement des politiques. Ils ont également fait ressortir l'importance de trouver des méthodes communes qui fassent état de la diversité des patrimoines et des traditions de la vie culturelle de chacun des pays. Parmi les obstacles cités : les renseignements étaient incomplets et désuets en raison des changements apportés aux politiques culturelles; les sources de renseignements ayant servi à dresser les profils n'étaient pas uniformes; les systèmes politiques, économiques et sociaux, sans parler des contextes historiques, des traditions culturelles et des systèmes administratifs, étaient tous différents; les preuves « sous le vernis » des institutions nationales faisaient défaut; les définitions et les terminologies étaient ambiguës; les statistiques étaient inexistantes, etc.

référence lors de la Conférence Ad Hoc des ministres européens responsables des affaires culturelles à Oslo, Norvège, 1976.

⁵ Stephen Mennell, *Cultural Policy in Towns* (Politique culturelle dans les villes), Le Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1976.

⁶ Conférence Ad Hoc des ministres européens responsables des affaires culturelles, « Rapport de la conférence », Le Conseil de l'Europe, Oslo, Norvège, 1976, p. 7.

⁷ *Ibid.*, extrait de la Résolution n° 7 sur la diffusion de l'information, p. 160.

⁸ Dans son article, *Prologue: achievements and challenges in 2000 years of comparative research*, (Prologue : réalisations et défis en 2000 ans de recherche comparative), Karl Deutsch soutient que l'histoire de la recherche comparative est liée au développement de l'État-nation et des cités, aux travaux de l'historien grec Hérodote, à l'analyse conceptuelle de Platon, aux études d'Aristote, de Machiavel, de Hobbes, d'Hamilton et de Morgenthau qui constituent les bases du domaine. Voir M. Dierkes/H.Wieler/A.Antal, *Comparative Policy Research: learning from experience*, (Recherche comparative sur les politiques : leçons tirées de l'expérience) WZB Publications, Gower, 1987.

Un article écrit par Andreas Wiesand⁹ mentionne certains des plus importants projets « phares » entrepris depuis les années 70 par les organismes intergouvernementaux, les gouvernements nationaux, les organismes de recherche subventionnés et les réseaux et les organismes de recherche indépendants pour recueillir de l'information et des données sur l'évolution de la politique culturelle en Europe. Dans son évaluation, Wiesand fait référence à des rapports autonomes de groupes de travail transnationaux sur les statistiques culturelles¹⁰, à des évaluations historiques et à des profils internes, politiques ou juridiques de pays¹¹, à des ouvrages de référence¹², à des guides ou à des annuaires¹³ européens qui ont été publiés par diverses institutions ou organismes publics ou privés. Au-delà de ces références quelque peu singulières, Wiesand note une évolution paradigmatique, qui résulte en partie des nouvelles exigences de plus en plus nombreuses de la part de l'Union européenne et du Parlement européen¹⁴. Il s'agit en fait d'assurer un suivi continu et d'évaluer les dimensions culturelles de ses politiques et, en particulier, le processus d'élargissement en cours dans l'Est et dans le Sud, qui accorde une plus grande importance à 1) la collecte régulière d'information et de données de base sur la politique culturelle et à 2) une analyse comparative des politiques qui soit fiable et actuelle (celle-ci dépend, bien sûr, de la valeur de la première).

La nature de plus en plus complexe de la culture en tant que domaine séparé de l'élaboration des politiques constitue un autre développement majeur qui peut être considéré comme faisant partie de cette évolution paradigmatique au cours des dix dernières années. D'importants projets mondiaux et européens¹⁵ ont fait état de cette transition, de ce passage

⁹ Voir Andreas Wiesand, *Comparative Cultural Policy Research in Europe: A Change of Paradigm* (Recherche comparative sur les politiques culturelles en Europe. Changement de paradigme) publié dans N. Duxbury (ed.) *Making Connections: Culture and Social Cohesion in the New Millennium*, (Établir des liens. Culture et cohésion sociale dans le nouveau millénaire) communications tirées de CIRCLE/CCRN Round Table, 26 et 27 mai 2000, Edmonton, Alberta, Canada, Canadian Journal of Communication, volume 27, numéros 2 et 3, 2002.

¹⁰ Par exemple, le travail des Leadership Groups (LEG) de l'Union européenne chargés d'élaborer un nouveau cadre pour les statistiques culturelles destiné à tous les États membres dans les domaines du financement, de la participation et de l'emploi.

¹¹ Par exemple, une étude menée par le Österreichischen Kulturdocumentation, *Cultural Policy and Cultural Administration in Europe: 42 outlines* (Politique culturelle et gestion culturelle en Europe : 42 profils), Vienne, 1996.

¹² ZfKf/ERICarts (eds) *Handbook of Cultural Affairs in Europe* (Guide des affaires culturelles en Europe) 3^e édition, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2000.

¹³ Culturelink, *Guide to the Current State and Trends in Cultural Policy and Life in the UNESCO Member States*, (Guide concernant la situation actuelle et les tendances en matière de politique et de vie culturelle dans les États membres de l'UNESCO), profils nationaux.

¹⁴ En novembre 2001, le groupe PSE du Parlement européen, a publié *The Unity of Diversities: Cultural Co-operation in the European Union* (L'unité des diversités. La coopération culturelle dans l'Union européenne). Ce rapport, connu également sous le titre de « Rapport Ruffolo », contient la résolution du PE sur la coopération culturelle dans l'Union européenne (2000/2323 (INI)) laquelle recommandait, entre autres, de mettre sur pied « un observatoire européen pour assurer un suivi continu de la coopération culturelle, avec pour objectif de promouvoir l'échange d'information et la coopération entre les politiques culturelles des États membres et la politique culturelle de la Communauté » (extrait de l'article 10).

¹⁵ Exemples dignes de mention : UN/UNESCO World Commission on Cultural Development, *Our Creative Diversity* (Notre diversité créative), UNESCO, Paris, 1996; Groupe de travail européen sur la culture et le développement, *In from the Margins*, (Le Conseil de l'Europe, 1997; Plan

d'un secteur politique relativement restreint avec des mesures d'appui et des instruments visant notamment l'amélioration du statut socioéconomique des artistes, à un secteur politique qui doit désormais s'insérer dans un programme plus large de développement culturel et à un système émergent de gouvernance pour la culture et la créativité artistique¹⁶. À l'heure actuelle, les responsables des politiques culturelles en Europe se voient forcés de naviguer entre les secteurs politiques qui réglementent les marchés (mondiaux et locaux) de biens et de services culturels et la société d'information, de même que les politiques en matière d'immigration et d'identité. Ils doivent tenir compte du statut d'emploi qui change, des pratiques professionnelles et de la mobilité des artistes. Voilà exactement ce que Carl-Johan Kleberg exprime lorsqu'il affirme que « les responsables de la planification et de l'élaboration des politiques ont besoin d'aide! »¹⁷. Il est clair qu'ils ont besoin d'une information plus rigoureuse et plus abondante sur un éventail de questions, ce qui exige l'établissement de liens plus étroits et d'échanges avec le milieu de la recherche, lequel pourrait leur fournir une base de connaissances pour étayer leur travail. Il s'agit en fait de ce que certains appellent le « transfert et la mise en pratique de connaissances ». Kleberg soutient également que les gouvernements et les organismes internationaux doivent avoir la volonté de réserver des ressources pour le laborieux travail exigé.¹⁸ Toutefois, peu d'organismes nationaux (publics ou indépendants) européens disposent des ressources suffisantes pour collecter une aussi grande quantité de renseignements et de données sur une base régulière.

Jusqu'à la fin des années 90, les activités systématiques – exigeant la collaboration entre des intervenants tels que les chercheurs indépendants, les statisticiens et les responsables des politiques nationales, de même que les ressources nécessaires à l'élaboration des instruments pour assurer le suivi continu et la collecte de données – étaient plutôt rares, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau intergouvernemental¹⁹.

Un point tournant en Europe

En 1985, le Conseil de l'Europe entreprenait un projet majeur dont le principal objectif était de « créer une base de connaissances fiable pour assurer le suivi continu et évaluer les politiques culturelles [...] en portant une attention particulière aux indicateurs relatifs au suivi continu des politiques culturelles ». Le programme d'examen des politiques culturelles nationales en Europe et d'évaluations d'experts, dirigé par Ritva Mitchell de 1992 à 1997, constituait, selon elle, un effort pour actualiser les politiques culturelles afin d'en faire un

d'action de la conférence intergouvernementale de L'UNESCO à Stockholm, *The Power of Culture* (Le pouvoir de la culture), Stockholm, 1998.

¹⁶ Voir un rapport d'ERICarts préparé par Cliche, Mitchell, Wiesand et Heiskanen/Dal Pozzolo, *Creative Europe: on the governance and management of artistic creativity in Europe* (L'Europe créative. Au sujet de la gouvernance et de la gestion de la créativité artistique en Europe), Bonn, 2002.

¹⁷ Carl-Johan Kleberg, *The Need for a New Type of World Culture Report*, (Rapport sur la nécessité d'un nouveau type de culture mondiale), 4 octobre, 2002.

¹⁸ *Ibid*, 2002.

¹⁹ On trouve bien sûr quelques exceptions comme les travaux du *Dutch Social and Cultural Planning Bureau*, du Département français des Études et Perspectives ou du *Research Department of the Finnish Arts Council*. Pour une enquête plus complète sur les activités de recherche et d'infrastructure de l'information en Europe, voir : Mark Schuster, *Informing Cultural Policy*, CUPR Press, 2002.

secteur politique comparable à celui des politiques éducatives ou technologiques [...] prenant exemple sur l'examen de l'OCDE des systèmes nationaux d'enseignement²⁰.

Depuis les 18 dernières années, le programme d'examen du Conseil de l'Europe a facilité la production de documents clés pour décrire, analyser et évaluer les systèmes et les politiques culturelles de 23 pays européens, ce qui autrement, pour un bon nombre de ces pays, n'aurait jamais été fait (en particulier les pays d'Europe de l'Est invités à joindre le programme d'examen après 1995). Sans entrer dans les détails sur la complexité et les enjeux du programme²¹, il importe de souligner que le programme d'examen comprenait deux activités distinctes. La première consistait en la compilation de renseignements et de données effectuée par les experts nationaux du gouvernement, des universités et d'organismes de recherche indépendants, dans le cadre d'un « examen national ». La deuxième consistait en un rapport d'évaluation produit par une équipe d'experts internationaux indépendants et fondé sur les renseignements tirés des rapports nationaux et des entrevues réalisées avec les représentants de tous les pays visés, lors d'une série de visites ou de missions. Le programme a ainsi généré des milliers de pages de renseignements et de données sur les politiques culturelles en Europe qui n'existaient pas auparavant, de même que des évaluations de leur validité. À cet égard, l'objectif initial a véritablement été atteint. Les chercheurs des anciens pays communistes ont pu profiter d'une « retombée » importante du programme, soit la formation ou « le renforcement des capacités », pour appréhender la culture dans un cadre démocratique. Aujourd'hui, bon nombre de ces chercheurs ayant participé au programme d'examen du Conseil de l'Europe (plus particulièrement les chercheurs locaux qui ont participé à la préparation des rapports finaux) ont accédé à des postes de haut niveau dans les ministères de la culture nouvellement établis ou réorganisés, ou dans des organismes non liés. Certains autres ont mis sur pied leur propre observatoire pour assurer le suivi continu des développements en matière de politique culturelle.

À la fin des années 90, le Conseil de l'Europe disposait d'une mine de renseignements sur l'Europe de l'Ouest, mais aussi sur l'Europe de l'Est et ce, grâce au programme d'examen. La valeur de ce coffre aux trésors, toutefois, diminuait avec les années dans le contexte d'une société d'information complexe et exigeante. Le matériel devenait de plus en plus anachronique et aucune procédure n'avait été mise en place pour s'assurer qu'il demeure fiable et accessible aux responsables des politiques en quête de modèles extérieurs qui puissent les inspirer. Sans vouloir déprécier le travail en cours, on a senti le besoin d'établir un parallèle, une activité dynamique qui soit complémentaire au programme d'examen.

Le Service des politiques et actions culturelles, responsable du programme d'examen, disposait d'une bonne longueur d'avance grâce au matériel accumulé dans ses rayons. L'un des défis consistait à retirer les livres des rayons et à « transférer » les renseignements et les données dans un cadre de travail ou un format : un compendium de renseignements semblable à celui qui avait déjà été conçu pour d'autres domaines comme la sécurité sociale. Le style devrait être « journalistique », « accessible » et « convivial », sans toutefois manquer de sérieux. Le ministère a reconnu que le paysage des politiques culturelles en Europe était, et est toujours, en évolution. Cela exige un nouveau type d'activité, un forum paneuropéen continu qui servirait de centre de liaison pour la production et la mise à jour

²⁰ Ritva Mitchell, *Cultural Policy Evaluation as a Means of a Schemata Construction and as a Policy Instrument*, communication présentée à la 2^e Conférence internationale sur la recherche en politique culturelle, Wellington, Nouvelle-Zélande, janvier 2002.

²¹ Pour mieux comprendre le programme d'examen, voir Ritva Mitchell, *Ibid.*, (2002).

régulière d'information et de données de base sur les politiques culturelles, ce que Ritva Mitchell appellerait une approche à teneur « rationaliste » plutôt que des « évaluations axées sur la valeur »²². Malgré la richesse du matériel rassemblé non seulement par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, mais aussi par une communauté grandissante d'organismes et de réseaux de recherche indépendants, il est toujours difficile de trouver de l'information de base et d'actualité sur les politiques culturelles en Europe, ce qui est surprenant.

Au départ, les incitatifs politiques pour développer un nouveau système étaient les suivants :

- Utiliser, condenser et optimiser le programme d'examen du Conseil de l'Europe et établir une structure de mise à jour plus durable.
- Fournir un « fonds commun » d'information pour répondre aux innombrables demandes de renseignements adressées au Conseil de l'Europe et pour combler les besoins d'information à l'interne.
- Fournir des profils nationaux concis ayant trait à la politique culturelle – lesquels ne sont pas encore disponibles – en vue de développer du matériel plus complet.

Concevoir la suite du programme d'examen du Conseil de l'Europe

Au printemps 1998, une première réunion a été tenue afin de discuter de la création de cette nouvelle entreprise : *Cultural Policies in Europe: a compendium of basic facts and trends*, que nous appelons dans la présente communication « le Compendium ». Il s'agissait alors d'en ébaucher les objectifs, d'en définir la forme concrète et de concevoir un modèle ou une grille qui permettrait la collecte systématique d'information et de données sur les politiques culturelles en Europe. Qui allaient être les principaux partenaires à titre de producteurs de « contenu »? Quels indicateurs utiliser? Comment mettre à profit des années d'efforts consacrés à l'élaboration des indicateurs et à l'harmonisation des statistiques et des cadres de travail relatifs à l'évaluation des politiques culturelles? Dès le départ, il est apparu évident que, en ce qui a trait à l'information et aux données intégrées sur les politiques culturelles de chacun des 48 États membres du Centre européen de la culture, le « processus de production » serait presque aussi important que le « format » et le « contenu ».

Premiers pas vers la définition du processus

Le Conseil de l'Europe devait pouvoir compter sur une structure centrale institutionnalisée, qui dispose d'une documentation internationale suffisante et qui entretienne de bonnes relations avec les experts dans la majorité des 48 États membres. L'Institut européen de recherche comparative sur la culture (ERICarts), une structure paneuropéenne dont la raison d'être est de coordonner les projets de recherche transnationaux avec la collaboration des experts indépendants du domaine de la politique culturelle, a été invité à copiloter le projet, de concert avec le Conseil de l'Europe. Le Conseil avait l'expérience et la clairvoyance nécessaires et il a suivi la recommandation de la résolution adoptée à Oslo en 1976 qui demandait de s'assurer le concours d'un « réseau de correspondants qualifiés »

²² *Ibid.*, Ritva Mitchell (2002).

formé de partenaires « régionaux » satellite en collaboration avec ERICarts. La sélection de ces partenaires a été faite en fonction a) de leur participation comme pionniers dans la conception de plusieurs activités « phares » au cours des 30 dernières années; b) de leurs relations avec les experts de leur « région de responsabilité », notamment dans les régions de l'Europe où l'information et les données sur la culture sont parfois difficilement accessibles en raison de la langue ou d'un manque d'infrastructures de recherche ou de mécanismes constants de collecte de données; et c) de leur niveau de connaissances concernant non seulement les tendances, mais aussi le contexte historique dans lequel la politique culturelle a évolué au cours des 50 dernières années et ce, pour chacun des pays faisant partie de leur « région de responsabilité ». Les institutions suivantes ont été désignées : Finn-EKVIT (Helsinki), Österreichischen Kulturdocumentation (Vienne), IRMO/Culturelink (Zagreb) et Zentrum für Kulturforschung (Bonn). Le système LIKUS conçu par Franz-Otto Hofecker à la suite de l'examen national autrichien serait adopté pour collecter les données sur le financement public²³.

Ensemble, les partenaires ont convenu de concevoir le projet en adoptant une approche par étapes, très pragmatique et qui permettrait l'élaboration et l'évolution constante d'un cadre méthodologique généré à partir de l'information et des données contenues dans les profils nationaux subséquents; une approche ascendante qui soit flexible et qui puisse être adaptée suivant la myriade de changements et les paramètres évolutifs de la politique culturelle partout en Europe. Trois phases principales ont été définies :

- Une première phase, ou phase 0, soit la phase de la synthèse de l'information déjà disponible (provenant de 4 à 6 pays ayant rédigé un rapport national pour le programme d'examen du Conseil de l'Europe) sous forme de discussion, ce qui aiderait à paver la voie des initiatives futures et de la phase subséquente « d'affinage » du contenu et des indicateurs;
- Une deuxième phase couvrirait de 14 à 16 autres pays selon une méthodologie améliorée;
- Une phase principale répartie sur trois ans couvrirait les autres pays qui sont parties de la Convention culturelle européenne, tout en effectuant la mise à jour en continu du matériel fourni par les « profil nationaux » existants (des instituts et des experts chargés des inscriptions nationales seraient désignés pour mettre à jour ces profils).

En adoptant une approche aussi pragmatique pour collecter de l'information synthétisée sur plusieurs années, l'établissement de comparaisons ne pouvait manifestement pas être un objectif immédiat. En fait, l'objectif était d'en arriver à un point où, lorsque les observations sur les politiques culturelles en Europe pourraient être générées et que des comparaisons pourraient être établies au gré des usagers, la méthodologie, l'approche et le cadre de

²³ Pour de plus amples renseignements sur le système LIKUS, voir Franz-Otto Hofecker, *Cultural Policy Comparative Research Work in Federal Countries: How to deal with the differences?* (Recherches comparatives sur la politique culturelle dans les pays fédéraux. Comment composer avec les différences?) Communication présentée dans le cadre de la Conférence internationale sur la recherche en matière de politique culturelle, Bergen, Norvège, novembre 1999.

travail feraient partie d'un processus systématique en constante évolution. Pour obtenir des produits et des résultats finaux, le processus doit avoir été expérimenté²⁴.

Le processus était également jugé nécessaire en raison des différences parfois marquées entre les approches, les instruments, les mesures, les budgets et les conditions relatifs à l'élaboration de politiques culturelles dans les 48 États membres. Serait-il réellement possible d'en arriver à produire un cadre de travail et des modalités d'exécution auxquels, par exemple, les pays Baltes ou les pays du Sud-Est européen nouvellement formés, la France et le Royaume-Uni (qui ont chacun une longue tradition d'établissement de politique culturelle) puissent tous s'identifier? L'expérience acquise jusqu'ici montre que la réponse est indéniablement affirmative, mais seulement si le processus est participatif, s'il reste ouvert et flexible et s'il intègre régulièrement les rétroactions constructives. D'un autre côté, le processus exige un horizon commun pour tous les intervenants, des repères stables pour guider les partenaires et des directives rédactionnelles claires et rigoureuses afin que les résultats puissent être à la fois représentatifs et bien compris de tous. En d'autres termes, il a été convenu d'adopter des paramètres qui s'inscrivent quelque part entre les délimitations « inclusive », « flottante » et « fixes » définies par Mark Schuster en matière d'enquêtes comparatives²⁵.

Concevoir le format de production

Parmi les propositions de format, deux formules ont été retenues :

- La présentation des profils nationaux dans une reliure à feuillets mobiles semblable aux répertoires juridiques, offrant la possibilité de remplacer chaque année les pages mises à jour.
- La conception d'un espace électronique multilingue et interactif sur Internet où les usagers de partout en Europe et de disciplines différentes pourraient à la fois donner et recevoir de l'information, sans avoir à supporter le fardeau des procédures bureaucratiques ou des coûts importants.

D'aucuns ont soutenu que ce genre de mécanisme autosuffisant de traitement de l'information allait contribuer à la durabilité du projet et assurerait la mise à jour de l'information, ce que ne permettent pas le matériel imprimé traditionnel et les anciennes méthodes d'harmonisation. Cependant, il a été convenu que la version imprimée allait être essentielle, notamment pour les pays du Sud-Est et du Sud de l'Europe où l'accès aux ordinateurs et à Internet était, par habitant, beaucoup plus rare et plus lent que dans la plupart des régions du Nord de l'Europe. Il fallait donc poursuivre la recherche technique pour mettre au point un système opérationnel approprié qui tienne compte de ces défis. Les principaux critères décisionnels seraient que le système soit économique, que la phase

²⁴ Rapport d'ERICarts, *Trial Version ("0-Number") for a future Compendium* (Version d'essai (Numéro-0) d'un éventuel Compendium) soumis au Comité de la culture du Conseil de l'Europe, septembre 1998.

²⁵ Au début des années 90, Mark Schuster a défini trois façons différentes de définir des délimitations lors des enquêtes comparatives : les délimitations inclusives, flottantes et fixes. Voir J. Mark Schuster, *Making Compromises to Make Comparisons in Cross-national Arts Policy Research* (Faire des compromis pour établir des comparaisons transnationales en matière de politiques culturelles), *Journal of Cultural Economics*, Vol. 11, n° 2, décembre 1987.

d'initiation soit simple et efficace et que le système soit utilisé par le plus grand nombre possible d'utilisateurs. Le site Web qui hébergerait cette nouvelle base de données ou système de gestion d'information en ligne devait être convivial et explicite, afin que les visiteurs du site puissent extraire de l'information et en ajouter, et y naviguer avec une grande facilité.

Définir le contenu

Déterminer quel « contenu » devrait remplir les pages de ces courts profils nationaux (15 à 20 pages) constituait un exercice plus compliqué. L'approche méthodologique retenue pour la phase pilote, aussi appelée NUMÉRO-0, a été inspirée au départ par l'information et les données préexistantes tirées des rapports nationaux générés par le programme d'examen et d'évaluation du Conseil de l'Europe des points de vue suivants :

- **Champ d'action** : Seuls les pays ayant passé par le Programme d'examen seraient initialement couverts dans les premières éditions du Compendium (l'Autriche, la Finlande, la Lituanie, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suède).
- **Diversité** des questions : L'histoire de la politique culturelle et les objectifs formulés par les institutions officielles et les organismes gouvernementaux, le processus d'élaboration des politiques aux niveaux local, régional et national, les dépenses publiques liées à la culture et des descriptions sommaires des principaux instruments juridiques adoptés ou en voie de l'être. Les mesures de soutien à la créativité et les tendances en matière de décentralisation et de nouveaux partenariats sont les deux sujets particuliers « d'exploration » retenus. L'information sur des enjeux politiques, comme les industries culturelles, les minorités culturelles, le patrimoine, la participation à la vie culturelle ou les secteurs « individualisés », comme les arts de la scène, les arts visuels ou littéraires etc., toutes des questions que l'on prévoit traiter dans les prochaines éditions de la collection du Compendium.

Les principales observations qui ont été faites lors de la phase NUMÉRO-0 et qui ont amené le projet dans de nouvelles directions sont :

- La nécessité d'axer le travail sur l'élaboration de nouvelles approches relatives à la collecte d'information, de façon à rassembler un maximum de données de base, de chiffres et de tendances.
- Les données collectées dans les différents pays n'étaient pas directement compatibles avec le cadre proposé, principalement en raison de problèmes de définition. Il a donc été proposé que le travail se poursuive en ce sens, peut-être en collaboration avec des experts de quelques pays membres, le Secrétariat du Conseil de l'Europe et des groupes de travail en statistique de l'UNESCO et de l'Union européenne.
- Les principales catégories retenues au départ ont donné lieu à des répétitions et doivent être révisées et davantage rationalisées. La grille méthodologique devra elle aussi être révisée et inclure de nouveaux indicateurs.

- Le fardeau qui incombait à certains des « partenaires satellites régionaux » était trop lourd pour qu'ils puissent entreprendre la rédaction simultanée de plusieurs profils de politiques sans disposer des ressources financières nécessaires à la réalisation du travail.

Le passage à la phase suivante : la conception d'un cadre flexible

Une nouvelle grille d'indicateurs élaborée par ERICarts, le Conseil de l'Europe et les partenaires régionaux a été proposée au début de 1999. Une liste de 14 pays²⁶ devant faire partie de la phase suivante a été établie, de même qu'une liste d'experts nationaux indépendants qui seraient chargés de dresser le profil de leurs pays respectifs. De plus, les paramètres d'ensemble du projet ont été affinés. L'objectif étant d'obtenir un système d'information

- ouvert et pragmatique – modélisé à partir de l'information et des données disponibles;
- suffisamment flexible pour permettre l'ajout d'indicateurs sans provoquer de rupture du système;
- capable de rendre compte de la diversité des approches en matière de politique culturelle engendrée par des systèmes de gouvernance différents et en évolution dans 48 pays. Bien qu'il existe une liste type ou interchangeable de priorités en matière de politique culturelle ayant une portée générale en Europe, il est entendu que chacun des pays organise sa politique culturelle d'une manière qui lui est propre. C'est de cette diversité qu'il faut rendre compte;
- transparent – de façon à permettre la création de liens ou de synergies avec d'autres activités transnationales, comme celles entreprises par les groupes LEG d'Eurostat.

Il a également été convenu de ne pas

- adopter des définitions strictes (de cadre de travail et de catégories qui se situent quelque part entre une définition large et une définition plus restreinte de la culture);
- s'en tenir exclusivement à un cadre statistique existant (par ex., le cadre de l'UNESCO-FCS);
- adopter une approche axée sur le secteur, mais plutôt une approche axée sur la politique ou sur les enjeux qui combinerait l'information à la fois qualitative et quantitative et qui chercherait à faire ressortir la dynamique du changement dans les différents secteurs;

²⁶ Ceux-ci comprennent : l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovénie et la Suède.

- chercher explicitement à établir des comparaisons ou à poser des jugements de valeur, mais plutôt à fournir des outils informationnels de base qui permettent aux chercheurs, aux décideurs politiques et à d'autres utilisateurs de faire leurs propres observations et d'établir leurs propres comparaisons. Pour réaliser cet objectif, il faudrait disposer d'un cadre permettant, d'une part, de faire ressortir la diversité des approches en matière d'élaboration des politiques dans les différents pays, tout en permettant d'établir des comparaisons valables;
- faire double emploi des exercices transnationaux, mais d'établir des liens avec leurs débats et leurs résultats méthodologiques.

Les principales catégories choisies pour la recherche sont les suivantes :

1. Perspective historique : politiques culturelles et instruments
2. Compétence, prise de décision et administration
3. Politique culturelle, objectifs et principes généraux
4. Questions contemporaines concernant le développement et le débat de la politique culturelle
5. Réglementation majeure dans le domaine culturel
6. Financement de la culture
7. Institutions culturelles et nouveaux partenariats
8. Soutien à la créativité et participation
9. Sources et liens

Sous ces rubriques principales, 49 catégories différentes ou « indicateurs secondaires » ont été élaborées (voir la liste annotée à l'annexe I). L'objectif visé était de concevoir des moyens de produire de l'information et des données pertinentes pour des groupes d'utilisateurs différents (décideurs politiques, chercheurs, documentalistes, étudiants et le grand public intéressé par ces questions) qui reflètent les changements et l'évolution des débats en matière de politique culturelle (combinant l'information qualitative et quantitative). Au cours des deux dernières années, la grille s'est élargie afin de tenir compte des dix principaux champs d'application des politiques. Dans l'édition 2003, une place a été faite aux nouveaux indicateurs sur des questions comme le dialogue interculturel et la résolution de conflit. Le Conseil de l'Europe, les auteurs eux-mêmes qui aimeraient en savoir davantage sur certains sujets, ainsi que des partenaires financiers comme les fondations œuvrant dans le domaine culturel ont suggéré l'ajout de ces nouveaux indicateurs.

Dans tous les chapitres, les auteurs doivent présenter l'information et les données émanant d'une variété de sources, puisque les profils ne doivent pas être rédigés exclusivement comme des documents administratifs officiels. En plus de présenter les politiques, les profils doivent faire référence aux débats en cours entre les différents intervenants des secteurs public et privé (par ex., les artistes, les producteurs culturels, les administrateurs) et ayant trait à la dynamique structurale ou aux changements et aux perspectives en matière de politique. Les profils doivent fournir des preuves statistiques (le cas échéant) et des exemples significatifs et de « bonnes pratiques » en donnant des exemples pour illustrer la bonne marche (ou non) des mesures et des initiatives en matière de programmes ou de politiques.

On demande aux auteurs de faire état de presque toutes les questions et tendances en matière de politique culturelle, allant de l'égalité des sexes à l'éducation artistique, de l'emploi

culturel aux programmes reflétant la diversité des communautés culturelles dans leur pays, tout cela dans un maximum de 20 pages – une tâche pratiquement impossible! Là encore, le Conseil de l'Europe peut être considéré comme un « créateur de capacités » à cet égard. L'expertise et le savoir proviennent du champ d'action très étendu des sous-domaines politiques que l'on peut difficilement retrouver non seulement au niveau des capacités individuelles d'un chercheur, mais aussi des capacités individuelles des représentants gouvernementaux aux prises avec des priorités quotidiennes de micro niveau visant le maintien d'une « vue en plongée » des développements en matière de politique culturelle au macro niveau de l'analyse et de la compréhension. Il est certain que la tâche aurait été impossible sans un processus par étapes permettant aux auteurs d'approfondir leurs connaissances sur les questions d'intérêt d'une période donnée et, par conséquent, d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution de la politique culturelle dans leur pays respectif.

La question des statistiques sur le financement

Le lecteur peut se demander comment la question des statistiques sur le financement de la culture a été abordée. On a suivi de près les activités de nombreux experts en statistique qui ont cherché, au cours des trente dernières années, à définir un cadre commun et des définitions communes pour la collecte des statistiques culturelles, sans parler des plus récents efforts des Groupes de travail de l'Union européenne (LEG). Le projet Compendium n'a jamais eu pour objectif la création d'un nouveau cadre général pour les statistiques et dès que les efforts en cours produiront des résultats positifs, les cadres convenus seront volontiers adoptés. Pour l'heure, une approche ouverte mais simple est suivie. Il faut laisser l'information ou, dans le cas présent, les données parler d'elles-mêmes.

Quatre catégories ont été choisies. Il s'agit des domaines pour lesquels la majorité des pays disposent d'une information à la fois quantitative et qualitative.

1. Un bref aperçu des plus récentes tendances en matière de financement de la culture, de même que tout fait politique ou développement en matière d'élaboration de politique qui ont eu une incidence sur les niveaux des dépenses.
2. Dépenses publiques liées à la culture par habitant : chiffres en monnaie locale et en pourcentage du PIB.
3. Dépenses publiques liées à la culture, ventilées par niveau de gouvernement (p.ex., fédéral ou central, régional, provincial et local ou municipal, selon le pays). Les dépenses totales sont exprimées en monnaie locale et en pourcentage de la quote-part à des fins de comparaison.
4. Ventilation par secteur des dépenses gouvernementales liées à la culture. Les auteurs doivent simplement fournir les données qui sont disponibles dans leur pays. Un tableau élaboré par Franz-Otto Hofecker au commencement du projet peut servir de guide aux auteurs pour la présentation des données (voir l'annexe 1, section 6.4). Évidemment, la plupart des pays ne disposent pas de la majorité des chiffres nécessaires pour remplir toutes les cellules. D'ailleurs, la façon dont la culture est définie et divisée en secteurs ne permet pas pour l'instant d'établir des comparaisons entre les pays. Par exemple, dans certains pays, les chiffres relatifs à la musique et au théâtre sont regroupés dans une seule et même catégorie (les

arts de la scène), alors que dans certains autres pays ces chiffres sont séparés (même scénario pour les bibliothèques et la littérature). Dans certains pays, les chiffres relatifs à l'éducation font partie des dépenses totales, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

L'idée de présenter des chiffres absolus en monnaie locale seulement a été écartée. Dans tous les tableaux financiers, les auteurs doivent indiquer le rapport centésimal, ce qui permet de faire certaines observations comparatives. Par exemple, les tableaux suivants donnent des renseignements sur les priorités des gouvernements centraux en matière de dépenses, par secteur, dans quatre pays : la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande et la France en termes relatifs.

Tableau 1 – Ventilation par secteur : % de la quote-part des dépenses totales par la principale instance gouvernementale nationale responsable de la culture, 2000

Pays	Bibliothèques et Littérature	Musées et Archives	Arts de la scène (musique et théâtre)
Bulgarie	2,9 %	6,9 %	48,3 %
Estonie	14 %	8 %	22 %
Finlande	37,5 %	10,1 %	18,8 %
France	9 %	16 %	21 %

Source : Le Conseil de l'Europe et ERICarts, *Cultural Policies in Europe: a compendium of basic facts and trends*, Compendium Comparative View, 2002 <http://www.culturalpolicies.net>.

Bien qu'il ne s'agisse peut-être pas de l'exercice modèle idéal visé par les statisticiens, ce type de phase « intermédiaire » de comparaisons provisoires semble valable pour susciter de nouvelles questions.

Joindre les rangs de la société d'information : premiers pas vers la création d'un système d'information²⁷

En plus d'élaborer une grille méthodologique plus pertinente et d'établir solidement un système fiable de partenaires comme experts nationaux responsables de la rédaction des profils nationaux, nous avons franchi des pas importants dans le développement d'une première version Web multifonctionnelle du Compendium à l'automne 1999.

La « valeur ajoutée » par la présentation du Compendium sur Internet réside dans l'accessibilité, la flexibilité « de navigation » pour accéder aux données et la facilité de mettre l'information à jour sur une base continue, ce qui n'est pas le cas de la simple version imprimée des profils dans une reliure à feuillets mobiles. Ces caractéristiques sont le reflet des objectifs méthodologiques globaux du projet. La version Web 1999 du Compendium permet aux usagers d'accéder aux 14 profils nationaux au moyen d'une grille méthodologique numérisée; de participer à des groupes de discussion sur le contenu des profils; et de télécharger les profils nationaux en format PDF. Parmi les nouvelles

²⁷ Pour un compte rendu plus détaillé des innovations et des développements techniques de la version en ligne du Compendium, voir Gesa Büttner et Joerg Torkler, *The online Compendium: a Web-based information system on cultural policies in Europe*, publié dans *Cultivate Interactive* 2002.

caractéristiques techniques mises au point pour l'édition 2002 : la recherche en langage naturel et en texte intégral, la navigation d'un pays à l'autre facilitée par des hyperliens horizontaux permettant une lecture transversale des profils, un module d'impression avancé pour imprimer séparément les chapitres qui nous intéressent et une nouvelle option de rétroaction qui renvoie à des chapitres spécifiques.

La nature même du système de « navigation en chassé-croisé » a entraîné un « avantage indirect » intéressant, notamment pour les usagers qui effectuent leurs propres comparaisons. Les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et les nouveaux logiciels ont inspiré l'harmonisation ex-post de l'information présentée dans les profils nationaux. Une fonction « point de vue comparatif » a été développée grâce à une base de données composée de tableaux²⁸ produits par ERICarts à partir de l'information donnée dans les profils. Cette nouvelle base de données offre à l'utilisateur la possibilité de sélectionner, pour un sujet particulier, un, plusieurs ou tous les pays (« filtre ») et ainsi établir ses propres comparaisons. Cette possibilité est devenue l'une des caractéristiques les plus populaires de la version Web. La convivialité de ce genre de caractéristiques développées pour la version Web du Compendium pourrait servir de modèle à d'autres systèmes d'information dans le domaine culturel.

La présentation de la version Web a marqué un point tournant du projet en termes de processus (l'utilisateur a la possibilité de faire des observations et des comparaisons en matière de politique culturelle en Europe), de format de présentation (la version imprimée n'a pas été mise à jour depuis 1999 et ne le sera pas nécessairement dans un proche avenir), et de contenu (il est facile d'ajouter de nouveaux indicateurs). La version en ligne a fait du Compendium l'un des plus vastes projets de contenu en ligne en matière de politiques culturelles dans le monde²⁹, en plus de favoriser la création d'un nouveau « réseau d'échange de pratiques » pour les politiques culturelles en Europe.

²⁸ La version Web présente actuellement huit tableaux comparatifs, soit : Dépenses publiques liées à la culture ventilées par palier de gouvernement; Ventilation par secteur des dépenses gouvernementales liées à la culture; Priorités gouvernementales en matière de dépenses liées à la culture; Priorités actuelles en matière de politique culturelle; Principales caractéristiques des systèmes de politique culturelle; Cadres de sécurité sociale et mesures pour les artistes à leur propre compte; Incitatifs favorisant le partenariat public-privé; Diversité linguistique.

²⁹ La version en ligne du Compendium est utilisée tous les jours par les décideurs politiques et les administrateurs, les chercheurs, les documentalistes et les journalistes aux niveaux national, européen et, de plus en plus, au niveau international. Il constitue également un instrument utile pour les professeurs d'université du monde entier qui désirent initier leurs étudiants à la diversité des questions et des approches auxquelles sont confrontés les responsables des politiques culturelles en Europe. Comme l'ont révélé les statistiques pour l'automne 2002, on a dénombré 2 690 fichiers consultés quotidiennement pour la version Web, et le nombre sessions de travail par jour était de 107. En comparaison, le nombre de fichiers consultés quotidiennement en 2001 était d'une moyenne de seulement 794 par jour, alors que le nombre de sessions de travail par jour était de 39 – l'utilisation a donc augmenté de 274 % par an en un an! La version en ligne du Compendium s'est également vu décerner le « Best Practices Award for Social Sciences » par l'Université de Californie; il a été choisi « Site Web du mois » par la revue *Information World Review* en octobre 2001; il a également été présenté par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la deuxième réunion du Comité de préparation du SMSI (PrepCom-2), le Sommet mondial sur la société de l'information, Genève, 2003.

Un nouveau « réseau d'échange de pratiques » d'experts de la politique culturelle en Europe?

Depuis le milieu des années 90, les chercheurs ont présenté différentes approches sur les points de convergence entre la production, la gestion et la diffusion du savoir dans le contexte de la société d'information. Dans leur article, *Knowledge Communities and Innovation*, Harry Scarbrough et Jacky Swan, présentent une description d'un type idéal de système basé sur l'idéologie du « réseau d'échange de pratiques » selon lequel les interactions inter communautaires sont suscitées par l'innovation et l'importance de ce que l'on pourrait appeler les communautés du savoir en matière d'innovations progressives. Ce genre d'innovation est caractérisé par des structures plus horizontales, la débureaucratisation, la décentralisation, des formes d'organisation et de coopération en réseau issues d'une utilisation accrue des technologies de l'information et des communications. Lorsque le système fonctionne bien, de nouvelles idées se traduisent par de nouveaux produits, services ou modes d'organisation et deviennent pratique courante. Différentes phases du processus d'innovation sont considérées comme ayant un effet de centration sur la participation de différents groupes d'intervenants sociaux – les interactions entre ces groupes sont essentielles à la mobilisation et à l'intégration du savoir requis par le processus³⁰.

Comment la description faite par Scarbrough et Swan s'inscrit-elle dans l'organisation du projet Compendium et dans son style de gestion des connaissances?

Comme nous l'avons souligné dans les paragraphes précédents, le processus du projet est tout aussi important que le format et le contenu. L'un des aspects les plus importants du projet est certainement le mélange unique de partenaires³¹ qui ont contribué à produire, à vérifier, à mettre à jour et à gérer la distribution de l'information sur les mesures, les instruments et les politiques culturelles en Europe. Bien que le projet Compendium soit l'initiative d'un partenariat entre le Conseil de l'Europe et ERICarts et ses partenaires régionaux, il n'existerait pas sans le concours des groupes d'auteurs individuels et nouvellement formés qui dressent les profils nationaux³². Aujourd'hui, cette nouvelle communauté « décentralisée » de praticiens assurant le suivi continu des développements en matière de politique culturelle dans leurs pays respectifs est devenu un système informel de partenaires au-delà des frontières nationales.

³⁰ Harry Scarbrough et Jacky Swan, *Knowledge Communities and Innovation* (Communautés du savoir et innovation) dans Huysman/van Baalen (ed.), *Communities of Practice* (Réseaux d'échange de pratiques), European Institute for the Media, Boom Publishers, Pays-Bas, 2002, pp. 7 et 8.

³¹ Le rôle et la responsabilité de chacun des différents acteurs dans ce processus sont décrits dans le guide du Compendium pour la rédaction des profils nationaux. Le Conseil de l'Europe et d'ERICarts veillent à ce que l'approche en 10 étapes soit bien respectée lors de la préparation et de la validation de l'information fournie dans les profils.

³² Au début de 2003, des experts de 29 pays seront les partenaires de ce réseau d'échange de pratiques émergent, soit : l'Albanie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Cité du Vatican, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, la Malte, la Moldavie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.

Le projet est appuyé par une volonté commune au sein des membres du Comité directeur de la culture du Conseil de l'Europe, de même que par un ensemble de services centraux de liaison qui fournissent aux auteurs l'information et les données les plus récentes dont ils ont besoin pour dresser les profils. Cette dernière étape dans la rédaction des profils nationaux favorise la mise en réseau des différents intervenants privés et publics à l'échelle nationale, de même qu'un échange entre les communautés locales de recherche et les décideurs politiques responsables de la culture, une étape couronnée de succès dans de nombreux pays! Par exemple, certains profils nationaux ont été soumis à l'examen des membres du Cabinet ou du Parlement. D'autres pays émettent des communiqués de presse, distribuent des exemplaires imprimés de leur profil national et affichent des messages sur leur portail culturel national en indiquant des liens avec le projet européen.

L'un des aspects essentiels du modèle de « réseau d'échange de pratiques » est le recours aux technologies de l'information et des communications. La version en ligne du Compendium facilite l'interaction entre les auteurs et le public cible ou les groupes d'utilisateurs de l'information. D'un autre côté, il est essentiel que l'interaction se produise dans un espace commun et en temps réel si l'on veut « mobiliser et intégrer le savoir que requiert le processus ». Ce type de communication en face-à-face, grâce à la tenue d'une réunion annuelle d'experts, est essentiel à l'échange d'information, de connaissances et d'expériences pour dresser les profils et pour revoir la méthodologie et la cohérence du projet dans son ensemble. La première réunion, qui s'est tenue en janvier 2002, a permis la production de nouveau contenu (de nouveaux indicateurs se sont ajoutés au cadre méthodologique), de nouveaux services (l'ajout de caractéristiques techniques « personnalisées » au Compendium en ligne) et de nouveaux modes d'organisation (des idées pour former de nouveaux sous-groupes de travail qui s'attaqueront aux problèmes de compatibilité).

Perspectives

Le projet continue d'évoluer et de s'étendre dans différentes directions : augmenter le nombre de pays, élaborer de nouveaux indicateurs et de nouvelles caractéristiques et pousser plus loin la fonctionnalité du système. L'ironie de ce projet veut que, bien qu'il soit issu du Programme d'examen du Conseil de l'Europe, le cadre du Compendium sert maintenant de base aux chercheurs et aux décideurs politiques en vue de leur participation au Programme, dans les pays où le régime politique culturel s'était en partie effondré, notamment, dans l'Europe de l'Est et du Sud-Est. Les décideurs politiques peuvent facilement savoir ce qui se passe dans d'autres pays européens et utiliser l'information sur la réglementation relative à la culture, par exemple, comme liste de vérification.

Comme le projet se rapproche de son objectif de couvrir chacun des 48 pays qui sont parties de la Convention culturelle européenne, trois activités principales sont menées :

a) Intéresser l'auditoire local

Dans nombre de pays, les profils produits constituent les premiers aperçus clairs et distincts en matière de politique culturelle et par conséquent, les gouvernements sont invités à les

traduire³³ dans la langue d'origine du pays afin d'intéresser un auditoire plus large et plus « local ».

b) Adopter une approche horizontale pour présenter certains enjeux politiques

Le concept déterminant de la diversité culturelle est l'un des enjeux politiques de macro niveau les plus importants faisant l'objet de débats au niveau international. Bien qu'il soit important de reconnaître que la « diversité culturelle » n'est pas un secteur de politique bien défini pour la majorité des gouvernements en Europe, une foule de mesures peuvent être considérées comme étant pertinentes sans pour autant être formulées clairement. Par conséquent, une approche horizontale ou « d'intégration » a été adoptée pour inspirer le traitement de la diversité culturelle dans l'exercice du Compendium plutôt que de créer un chapitre distinct. Il s'agit là d'une option qui a été proposée au cours de l'exercice.

En fait, grâce à l'approche horizontale, l'information sur la diversité culturelle peut se retrouver dans de nombreuses sections du Compendium, allant des sous-sections qui traitent des politiques sur la langue, sur les médias, sur les groupes culturels minoritaires non officiels, sur les problématiques homme-femme, sur le soutien aux artistes et la formation en arts, sur les arts communautaires et sur les industries culturelles, à la section qui traite des enjeux politiques généraux (lesquels font principalement référence aux principes de la liberté d'expression, à la participation à la vie culturelle, à la protection des identités culturelles et la promotion de la créativité).

Comme les enjeux « horizontaux » se multipliaient, nous avons décidé d'ajouter au Compendium une nouvelle fonction de renvoi qui indique les sous-sections appropriées d'une façon plus conviviale. Des pages séparées indiquent où l'on peut trouver les politiques, lois, faits, chiffres et débats récents sur la question, de même que les liens vers des textes additionnels qui seront développés et accessibles en ligne. Un premier « prototype » a été ajouté à la version Web en février 2003. On y traite des trois secteurs de politique suivants : la diversité culturelle, le patrimoine culturel et la créativité.

c) Évaluer l'utilité du Compendium

Le Conseil de l'Europe a récemment entrepris une évaluation systématique de ses activités dans le domaine de la politique culturelle et le Compendium sert d'exercice modèle. Étudier la hausse constante du nombre d'utilisateurs et de groupes d'utilisateurs au moyen des statistiques Web est une chose, mais évaluer l'impact à long terme du Compendium exigerait une recherche plus poussée de même qu'une collaboration étroite et systématique avec les utilisateurs et les groupes d'utilisateurs visés, pour être en mesure d'évaluer, notamment, les trois questions suivantes :

- Quelle incidence (faciliter, inspirer, modifier, améliorer, etc.) l'accès aux données comparatives et à un système de suivi et d'information sur les politiques culturelles a-t-elle eu sur l'élaboration des politiques?

³³ Les profils sont rédigés en anglais. Quelques pays ont déjà rédigé des versions supplémentaires dans la langue d'origine. Elles seront affichées sur la version Web.

- Quelle incidence (faciliter, inspirer, modifier, améliorer, etc.) l'accès aux données comparatives et à un système de suivi et d'information sur les politiques culturelles a-t-elle eu sur la recherche?
- Quelle incidence (faciliter, inspirer, modifier, améliorer, etc.) l'accès aux données comparatives et à un système de suivi et d'information sur les politiques culturelles a-t-elle eu sur le Conseil de l'Europe (p. ex., amélioration des programmes, des communications, des documents d'information, des publications; et préparation plus efficace des missions confiées aux pays grâce à une information et des données concises)?

d) Définir une fonction de suivi continu pour le Compendium

Tandis que l'évaluation du Compendium permettra aux partenaires de mieux déterminer la valeur du projet dans son ensemble du point de vue de sa facilité d'utilisation actuelle par différents groupes visés, l'intégration d'une fonction parallèle de suivi continu « souple » est étudiée à fond. Cette fonction servirait à faire un meilleur usage de l'information et des données recueillies au cours des quatre dernières années. Le résultat escompté est une meilleure compréhension des développements et de la dynamique en constante évolution dans le domaine des politiques culturelles au niveau national.

Compte tenu des difficultés d'harmoniser les systèmes de données dans l'ensemble des 48 pays qui sont parties de la Convention culturelle européenne, et compte tenu de la spécificité du domaine culturel, il n'est pas possible pour l'heure d'avoir recours à un système classique ou strict de suivi continu qui affiche systématiquement les changements. Pour en arriver à suivre de très près l'élaboration d'une certaine politique ou pour analyser des tendances, il est très important de s'assurer un flux constant d'information provenant de sources fiables. Dans ce contexte, la mise à jour systématique des profils nationaux existants est déterminante. En parallèle avec la mise à jour formelle et annuelle des profils du Compendium, il faut trouver des solutions en matière de ressources afin d'encourager les gouvernements et les auteurs à travailler ensemble pour fournir de l'information sur les nouvelles lois, de nouvelles données ou des innovations statistiques en matière de changement institutionnel et ce, de façon systématique. Cela est essentiel pour maintenir la dynamique et la valeur du projet comme système de gestion de l'information et du savoir. Un « système d'alerte » plus proactif visant à tenir les groupes d'utilisateurs informés sur les développements dans les différents pays peut leur permettre de repérer et d'interpréter les changements sur une période de temps donnée.

Il faut manifestement relever le défi de revenir aux sources du projet Compendium, notamment le programme d'examen des politiques culturelles nationales en Europe et d'évaluations d'experts, afin de déterminer si les recommandations faites dans ces rapports ont été mises en œuvre.

ANNEXE 1

Sommaire annoté pour les profils nationaux du Compendium, 2002

1. Perspective historique : politiques culturelles et instruments

La présente partie devrait fournir une description des principales tendances et des principaux « événements marquants » dans le développement de la politique culturelle au cours des cinquante dernières années.

2. Compétence, prise de décision et administration

2.1 Structure organisationnelle (organigramme)

Seul un diagramme suffit. Il n'est pas nécessaire d'en faire la description. L'organigramme doit être envoyé séparément à ERICarts en format RTF. Tous les organigrammes doivent être en format vertical et non horizontal.

2.2 Description d'ensemble du système

Répartition des compétences selon les différents paliers de gouvernement (national, régional, local) et selon les différentes structures. Quel palier de gouvernement joue le rôle le plus important en matière de politique culturelle (p. ex., l'autorité centrale ou les gouvernements régional et local)? Veuillez décrire le rôle au Parlement des comités spéciaux, des organismes non liés et des autres organismes représentatifs.

Cette section ne se limite pas aux caractéristiques nationales. Les auteurs sont invités à décrire le système qui prévaut dans leur pays. Par exemple, dans certains pays, les autorités locales et régionales peuvent jouer un rôle important dans la structure de gouvernance de la culture.

2.3 Collaboration inter ministérielle ou inter gouvernementale

Veuillez décrire la façon dont le ministère de la culture – ou l'organisme responsable – collabore avec les autres ministères sur les questions concernant la culture, dont les communications, les finances, la planification urbaine, etc. (collaboration inter ministérielle).

Dresser la liste des mesures de collaboration inter gouvernementale, par exemple, projets récents entrepris entre les différents paliers de gouvernement – État, régional (*Land*) et local (municipal). Des comités ou des politiques particulières ont-ils été mis en place afin de faciliter la collaboration inter gouvernementale?

2.4 Coopération culturelle internationale

Veillez décrire les principaux débats et les changements récents concernant les programmes bilatéraux, les projets culturels internationaux (multilatéraux), les réseaux, la coopération ou les programmes de l'UE dans votre pays. Un virage important a-t-il eu lieu dans les priorités ou l'élaboration de nouvelles stratégies ou de nouvelles approches favorisant la coopération culturelle internationale? Veuillez ne pas indiquer toutes les institutions culturelles ou autres représentants à l'étranger.

3. Politique culturelle, objectifs et principes généraux

3.1 Principaux éléments du modèle actuel de politique culturelle

Veillez décrire les principaux éléments qui constituent le système de politique culturelle dans votre pays. Suit-il un modèle particulier (p. ex., le modèle des entités non liées, le modèle interventionniste, le modèle de l'esprit d'entreprise, le modèle décentralisé etc.)?

Veillez expliquer comment ce modèle se reflète dans l'établissement des politiques culturelles. Par exemple, dans certains pays les affaires culturelles sont manifestement re-centralisées ou dé-centralisées.

3.2 Définition nationale de la culture

Trouve-t-on des définitions particulières de la culture dans les documents de politique gouvernementaux officiels ou dans les actes juridiques?

3.3 Objectifs en matière de politique culturelle

Votre pays a-t-il fixé des objectifs en matière de politique culturelle? En quoi ces objectifs correspondent-ils aux quatre principes de politique culturelle du Conseil de l'Europe, soit la promotion de l'identité et de la diversité, le soutien à la créativité et la participation à la vie culturelle?

4. Questions contemporaines concernant le développement et le débat de la politique culturelle

4.1 Priorités en matière de politique culturelle au cours des cinq dernières années

Décrivez brièvement les principales priorités stratégiques en matière de politique culturelle dans votre pays depuis 1998. Veuillez indiquer les principaux changements dans les directives.

4.2 Récents débats et enjeux politiques

Dans chacune des sous-sections suivantes, veuillez indiquer les questions fondamentales auxquelles font face les gouvernements dans l'établissement de nouvelles priorités stratégiques ou concernant l'actualisation des précédentes. Si des questions importantes dans votre pays ne sont pas couvertes dans les catégories qui suivent, veuillez les décrire à la sous-section 4.2.10. Les descriptions devraient être d'environ deux paragraphes chacune et faire référence aux débats actuels, en plus de fournir une information concrète sur la mise en œuvre et les effets (résultats) des politiques gouvernementales. Les politiques spécifiques ont-elles été évaluées?

4.2.1 *Mesures pour les minorités culturelles*

Quelles sont les minorités culturelles officiellement reconnues dans votre pays? Le gouvernement a-t-il adopté une approche particulière pour prendre des mesures concernant les minorités culturelles dans le cadre de sa politique culturelle (p. ex., des mesures de protection ou d'intégration visant à favoriser l'identité et le patrimoine national, la cohésion sociale ou des stratégies interculturelles, etc.)?

Des instruments ou des mesures particulières viennent-elles appuyer les différentes formes d'expression comme le soutien à la production de livres, des programmes de télévision ou de radio dans la langue maternelle des minorités, des expositions d'œuvres d'art, d'autres manifestations culturelles, des festivals, etc.?

4.2.2 *Égalité des sexes et politiques culturelles*

Quelle est la place des femmes dans les politiques culturelles et dans l'établissement de la politique? Y a-t-il des stratégies particulières de soutien aux femmes en tant que professionnelles dans le marché de l'emploi culturel? Le cas échéant, veuillez les décrire. (Il pourrait s'agir, par exemple, de mécanismes de quotas ou de programmes d'intégration).

4.2.3 *Questions et politiques en matière de langue*

Quelles sont les langues officielles de votre pays? Comment sont-elles reconnues dans vos programmes et votre politique culturelle? Quelles approches ont été adoptées pour assurer la diffusion de la culture et des produits médiatiques dans ces langues? Quels sont les principaux éléments qui alimentent les débats sur ces questions dans votre pays?

Cette sous-section diffère de la sous-section 5.3.2 qui vous demande d'énumérer ou de décrire brièvement les mesures législatives régissant la langue dans des secteurs comme les médias (p. ex., les quotas).

4.2.4 *Relations entre les médias et la culture (identité et diversité)*

Comment le secteur des médias est-il organisé dans votre pays? Les médias publics ont-ils une mission culturelle particulière? Cette mission a-t-elle été entérinée? Y a-t-il des mesures qui encouragent la production ou des programmes à vocation culturelle ou artistique? Une réglementation gouvernementale a-t-elle été mise en place, comme un système de quotas pour encourager la diversité de contenu, etc.?

4.2.5 *Partenariats et programmes de développement dans les industries culturelles*

Veillez mentionner les débats récents sur les nouveaux programmes ou politiques visant à fournir ou à délaissier le soutien aux industries culturelles dans votre pays. Il peut s'agir aussi bien de fonds de traduction dans le secteur de l'édition et de programmes de soutien aux productions autochtones en cinéma ou télévision, que d'ententes de partenariat particulières entre le secteur public, le secteur privé ou le secteur de l'économie sociale comme les stratégies de « l'industrie de la création ». Il peut s'agir également de stratégies de privatisation. Cette sous-section diffère de la section 5.3 qui vous demande d'énumérer ou de décrire brièvement les mesures législatives relatives aux « industries culturelles » dans votre pays.

4.2.6 *Politiques d'emploi pour le secteur culturel*

On estime à combien le nombre de personnes qui travaillent dans les différents secteurs du domaine culturel dans votre pays (employés ou travailleurs autonomes)? Décrivez brièvement les politiques ou stratégies particulières pour stimuler ou modifier les niveaux d'emploi dans le domaine culturel. Vous pouvez traiter plus particulièrement des institutions du secteur public par rapport aux industries culturelles du secteur privé.

4.2.7 *Les nouvelles technologies et les politiques culturelles*

Veillez décrire les récents développements ou mesures visant à inclure les nouveaux médias, ainsi que les considérations relatives à la société d'information dans les politiques culturelles. Par exemple : projets ou mesures de soutien pour les artistes qui travaillent au moyen de nouvelles technologies, soutien public-privé pour les centres d'excellence, etc.

4.2.8 *Formation en arts : programmes et modèles*

Veillez décrire quel genre de programmes ou initiatives sont mis de l'avant par les responsables de l'évolution de la politique culturelle dans votre pays (p. ex., un programme de culture et d'apprentissage, un programme des artistes à l'école, des écoles et des institutions culturelles offrant des programmes communs, etc.). Y a-t-il eu des débats récents ou de nouveaux développements dans les programmes d'enseignement culturel ou artistique découlant des priorités du gouvernement en matière de politique culturelle? Y a-t-il des programmes particuliers qui intègrent les nouvelles technologies ou les questions de diversité culturelle? (P. ex., relier les écoles, programmes d'enseignement dans les bibliothèques, enseignement de nouvelles technologies destiné aux étudiants en arts, projets à teneur technologique pour les enfants d'âge scolaire, etc.).

4.2.9 *Politiques et enjeux relatifs au patrimoine*

Veillez faire référence aux récents débats ou aux développements majeurs en matière de politique du patrimoine – p. ex., y a-t-il une stratégie d'ensemble concernant les musées ou le patrimoine numérisés? Y a-t-il des programmes spécifiques de gestion du patrimoine? Cette sous-section diffère de la section 5.5 qui vous demande de décrire brièvement les mesures législatives en cours dans votre pays.

4.2.10 *Autres enjeux et débats*

Cet « espace libre » permet aux auteurs de décrire les débats et les questions politiques qui n'ont pas été couverts dans les catégories précédentes et qui revêtent une importance particulière dans votre pays.

5. Réglementation majeure dans le domaine culturel

5.1 Aperçu de la capacité légale pour l'établissement de la politique culturelle

Veillez donner un aperçu des principales mesures législatives dans le secteur culturel. Quelle capacité légale donne au gouvernement l'autorité d'élaborer des politiques, d'établir des institutions culturelles ou des budgets pour ses activités? Certains pays ont des centaines de lois, tandis que d'autres peuvent n'en avoir que quelques-unes ou même n'avoir qu'une seule « Loi sur la culture ». Sur quels fondements repose l'approche adoptée par votre pays?

5.2 Cadres législatifs pour les artistes

Y a-t-il un cadre législatif général pour les artistes, par exemple, le statut de la législation relative aux artistes, la Loi sur la promotion artistique, etc.? Dans la négative, veuillez indiquer qu'aucun plan d'ensemble n'a été mis en place. Des espaces sont prévus dans les sous-sections suivantes pour décrire plus en détail les différentes mesures (de soutien) indirectes pour les artistes. Les mesures directes doivent être indiquées au chapitre 8.

5.2.1 Sécurité sociale et relations de travail

Y a-t-il un cadre de gestion spécifique pour la sécurité sociale pour les artistes? A-t-on recours à un cadre de gestion pour les relations de travail ou des conventions collectives uniformisées lors des négociations de contrats avec les institutions culturelles de l'État? Y a-t-il eu des développements législatifs récents concernant les artistes à leur compte?

5.2.2 Mesures fiscales

Y a-t-il des allègements fiscaux particuliers pour les artistes, des mécanismes d'étalement du revenu sur les années suivantes, etc.?

5.3 Industries culturelles

Les industries culturelles sont considérées comme des activités du secteur privé dans des domaines comme le cinéma, la télévision, la radio, le multimédia, la musique, l'édition, etc. Y a-t-il un cadre législatif d'ensemble pour la promotion et le développement des industries culturelles? Sinon, veuillez énumérer ou décrire brièvement les règlements sectoriels individuels (p. ex., le prix de vente imposé pour les livres). Cette section diffère de la sous-section 4.2.9 qui demande des renseignements sur les politiques, les stratégies et les programmes de développement.

5.3.1 *Quotas relatifs aux émissions de télévision*

Veillez faire la distinction entre les télédiffuseurs commerciaux et publics.

5.3.2 *Mesures législatives en matière de langue*

Veillez faire précisément référence aux industries culturelles. Cette section diffère de la sous-section 4.2.5 qui demande des renseignements sur les stratégies et les débats récents.

5.3.3 *Mesures législatives en matière de films ou autres promotions*

5.4 Modification aux droits d'auteurs

Veillez indiquer les récents changements apportés au cadre ou au système général de droits d'auteur dans votre pays, y compris ceux qui découlent de l'évolution technologique.

5.4.1 *Système de droit d'auteur*

Votre pays a-t-il adopté une approche régionale ou suit-il une tradition en matière de droit d'auteur? Y a-t-il eu des débats sur les droits moraux récemment dans votre pays?

5.4.2 *Redevance ou taxe spéciale imposée sur toute bande audio vierge*

Des redevances ou des taxes spéciales sont-elles imposées sur les bandes sonores vierges dans votre pays? Comment fonctionne ce système et quels profits sont réinvestis dans le secteur?

5.4.3 *Droits de prêt au public*

Votre pays a-t-il un système de droits de prêt au public? Comment fonctionne ce système et quels profits sont réinvestis dans le secteur?

5.5 Patrimoine et biens culturels

Décrivez brièvement les mesures législatives en matière de patrimoine culturel et indiquez si elles font partie intégrante des dispositions générales en matière de politique culturelle. Cette section diffère de la sous-section 4.2.3 qui demande des renseignements sur les stratégies et les débats récents.

5.6 Mesures incitatives d'investissement privé dans la culture

Décrivez brièvement toute mesure incitative pour encourager l'investissement par le secteur privé dans la culture. Par exemple, une nouvelle loi sur le mécénat ou des incitatifs fiscaux.

6. Le financement de la culture³⁴

6.1 Bref aperçu

Veillez décrire brièvement certaines tendances récentes dans le financement de la culture dans votre pays de même que tout développement en matière de politique qui pourrait avoir eu une incidence sur le niveau des dépenses. Les chiffres suivants devraient être fournis :

- La part du budget de l'État allouée à la culture en pourcentage.
- Les dépenses des ménages liées aux activités et aux biens culturels (dépenses totales et dépenses en pourcentage du budget familial total lorsque disponible, p. ex., à partir des enquêtes nationales sur les ménages).

6.2 Dépenses publiques liées à la culture par habitant

Remplir les espaces réservés : Les dépenses publiques liées à la culture par habitant en (ANNÉE) étaient de (CHIFFRE EN MONNAIE NATIONALE) ce qui correspond à (%) du PIB.

6.3 Dépenses publiques liées à la culture ventilées par palier de gouvernement

Aucun texte requis. Bien vouloir présenter les données les plus récentes disponibles sous forme de tableau (dépenses totales et pourcentage des quotes-parts). Voici un exemple de présentation :

Tableau 1 – Dépenses publiques liées à la culture : par palier de gouvernement, ANNÉE

Palier de gouvernement	Dépenses totales en monnaie nationale	% de quote-part of total
État (fédéral)		
Régional (provincial, <i>Länder</i>)		
Local (municipal)		
Total		100%

Source :

6.4 Ventilation par secteur

Aucun texte requis. Bien vouloir présenter les données les plus récentes disponibles sous forme de tableau (dépenses totales et pourcentage des quotes-parts). Les pays ne disposeront pas tous des chiffres demandés pour chacune des catégories. Si les données sont organisées différemment dans votre pays, veuillez l'indiquer et vous rapprocher le plus possible de ces catégories. Voici un exemple de présentation :

³⁴ L'harmonisation de l'information statistique présentée dans le Compendium fait l'objet de nombreux efforts. Si vous êtes particulièrement intéressé à collaborer à un groupe de travail informel, veuillez communiquer avec Otto Hofecker : hofecker@mhsw.ac.at.

Tableau 2 – Dépenses publiques liées à la culture : par secteur, ANNÉE

Domaine	Dépenses totales en monnaie nationale	% de la quote-part du total
1. Musées et archives		
2. Monuments et sites		
3. Littérature		
4. Bibliothèques		
5. Presse		
6. Musique		
7. Arts de la scène		
8. Arts visuels		
9. Film/cinéma/photographie/vidéo		
10. Radio/télévision		
11. Activités socioculturelles		
12. Dépenses liées aux activités culturelles à l'étranger		
13. Éducation et formation		
14. Autres		
TOTAL		100%

Source :

7. Institutions culturelles et nouveaux partenariats

7.1 Nouveau partage des responsabilités publiques

Y a-t-il eu une redistribution des responsabilités publiques en matière de culture au cours des dernières années, par exemple, la privatisation ou l'impartition des activités? Le cas échéant, comment? À qui?

7.2 Statut/rôle et développement des principales institutions culturelles

Les institutions culturelles publiques ont-elle fait l'objet de réformes majeures? Des changements sont-ils survenus quant à la capacité juridique des principales institutions culturelles ces dernières années, par exemple, un nouveau « statut de fondation publique », des sociétés privées, l'impartition des activités, etc.? Le cas échéant, quels changements se sont opérés?

7.3 Collaborations et partenariats émergents

De nouveaux partenariats se sont formés entre les institutions culturelles publiques et les initiatives privées (mécénats, fondations) dans certains pays. Qu'est-ce qui a incité ce genre de partenariats? Par exemple, des stratégies nationales ou locales pour bâtir des partenariats entre les organismes et les intervenants du secteur privé en raison de contraintes économiques. Ces collaborations sont-elles fondées sur des ententes formelles ou sur la base d'un projet?

8. Soutien à la créativité et participation

8.1 Soutien direct et indirect aux artistes

En plus de la législation décrite à la section 5.2, veuillez résumer ou donner un aperçu de l'approche des politiques et des mesures gouvernementales adoptée et visant à soutenir directement ou indirectement le travail des artistes (p. ex., au moyen d'un programme de soutien du marché). Ceux-ci doivent être précisés dans les sous-sections suivantes.

8.1.1 Projets spéciaux de soutien aux artistes

Il peut s'agir ici de fonds spéciaux pour les artistes (p. ex., le Fonds littéraire pour les écrivains et les poètes), de programmes d'achats publics, de salaires ou de rentes pour les artistes/auteurs, etc. Veuillez les décrire.

8.1.2 Soutien aux syndicats ou associations d'artistes professionnels

Veuillez donner un aperçu du soutien aux activités de syndicats ou d'associations d'artistes (p. ex., pour les écrivains, les musiciens, les peintres) comme des bourses pour les membres afin qu'ils puissent consacrer du temps à des centres d'arts spéciaux comme le *Künstlerhäuser* ou les maisons des artistes.

8.1.3 Bourses et autres programmes ou mécanismes pour les artistes

Veuillez fournir un aperçu du « paysage boursier » pour les artistes dans votre pays. Des bourses spéciales sont-elles accordées pour le démarrage d'entreprise ou les nouveaux venus, des bourses d'étude, des bourses de voyage ou des programmes de résidence, des bourses de travail libre, etc.? Le cas échéant, veuillez les décrire.

8.2 Tendances et chiffres relatifs à la participation

Veuillez indiquer les principales tendances relatives à la participation culturelle des dernières années. Observe-t-on une diminution ou une augmentation marquée dans certains domaines ou activités? Le cas échéant, veuillez les décrire ou les expliquer.

Veuillez fournir un tableau statistique sur la participation, ventilé par discipline, qui pourrait inclure le nombre de visiteurs, de billets d'entrée ou d'exemplaires vendus, de téléspectateurs ou de spectateurs et d'emprunteurs. Ces dernières années, des enquêtes ont-elles été menées sur la participation de différents groupes (groupe d'âge, groupe social ou autres groupes) aux activités culturelles, par exemple : aller au théâtre, au musée, à l'opéra ou au cinéma?

8.3 Programmes ou initiatives stratégiques visant à promouvoir la participation à la vie culturelle

En plus des programmes mentionnés à la sous-section 4.2.8, veuillez désigner et décrire les initiatives publiques comme les « laissez-passer » pour les musées, les programmes de bons d'échange pour les jeunes ou les aînés, les campagnes d'alphabétisation, les programmes de

coopération entre les écoles et les institutions culturelles, ou toute autre stratégie visant à promouvoir la participation à la vie culturelle.

8.4 Le rôle des arts amateurs, des associations et des centres culturels

Veillez décrire le paysage des associations d'art amateur et les maisons de la culture dans votre pays (p. ex., une association de musique ou de théâtre amateur, des cliniques de lecture, des clubs culturels communautaires). Combien y en a-t-il? Y a-t-il eu des changements majeurs ou des développements en ce qui a trait à leur statut ou à leur rôle au cours des dix dernières années? Ces activités amateurs sont-elles soutenues par des politiques culturelles (de la part des municipalités, des régions ou même de l'État)? Le cas échéant, sous quelle forme? Dans quel(s) domaine(s) sont-ils davantage concentrés?

9. Sources et liens

9.1 Documents clés sur la politique culturelle

Veillez donner la liste des sources de référence importantes en matière de politique culturelle dans votre pays comme les publications significatives et les textes légaux. Cette liste ne se veut pas une bibliographie de votre profil, mais plutôt un guide de référence pour les usagers en quête de renseignements supplémentaires. Par conséquent, il ne faudra considérer que les documents clés auxquels les usagers peuvent avoir accès ou qu'ils peuvent acheter sans problème, ce qui ne signifie pas que seuls les documents officiels doivent être mentionnés. Au contraire, veuillez inclure également les études importantes ou autres rapports de recherche qui pourraient être utiles aux usagers.

La liste des documents doit être présentée en ordre alphabétique. Veuillez éviter les abréviations de même que les expressions « d'initiés ». L'indication de l'éditeur et la date de publication permettront à l'utilisateur d'extraire ces documents plus facilement. Si une source est accessible par Internet, veuillez ajouter l'hyper lien direct. Afin d'assurer l'uniformité, les auteurs doivent respecter le format suivant :

Si l'auteur est une personne (Nom, prénom) OU si l'auteur est un organisme (Titre. Lieu de publication, Éditeur, Date).

9.2 Liens Web

Veillez dresser une liste des adresses URL ayant rapport à la politique culturelle dans votre pays comme les sites Web des ministères culturels, les organismes culturels importants, les services d'information utiles sur le Web comme les portails ou les sites culturels offrant des statistiques culturelles. Chaque lien doit être précédé d'un titre et suivre le format <http://www./...> Veuillez présenter les adresses électroniques en utilisant les sous-titres afin de guider l'utilisateur selon une certaine logique.